



**COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE
ÉCOLE ANNE-HÉBERT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Procès-Verbal

de la première réunion du Conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert, tenue au salon Kamouraska, le lundi 15 octobre 2018, à 19 h.

Sont présents :

Madame Laurence Paradis	Représentante des parents
Madame Catherine Vallières-Rolland	Représentante des parents
Monsieur Édouard Delaplace	Représentant des parents
Madame Marina Siffredi	Représentante des parents
Madame Catherine Pelletier	Représentante des parents
Madame Brigitte Lapointe	Enseignante, secteur chant choral
Madame Julie Vallière	Enseignante, secteur régulier
Madame Marie-France Fecteau	Personnel professionnel
Madame Maud Breton	Personnel de soutien
Madame Maud Minguay	Responsable-adjointe du service de garde
Madame Édith Thibault	Commissaire invitée
Madame Marilou Simard	Directrice par intérim
Madame Josée Thiboutot	Directrice adjointe par intérim
Sont absents :	
Madame Kristina Findlay	Représentante OPP

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1 Consignation des présences et vérification du quorum

Madame Marilou Simard déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'établissement, à 19 h 04. Monsieur Édouard Delaplace arrive quelques minutes après le début de la réunion et agit à titre président remplaçant. (Madame Catherine Vallières-Rolland, présidente, a une extinction de voix.)

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

La directrice demande à tous les membres de se présenter. L'arrivée de nouveaux membres tels que madame Marina Siffredi, madame Laurence Paradis et madame Catherine Pelletier est soulignée.

3. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Deux parents sont présents parmi le public. Il n'y a pas de questions de la part de celui-ci.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Vallières-Rolland et
SECONDÉ PAR madame Maud Minguy d'adopter l'ordre du jour avec les
modifications suivantes :

18/19RR01-01

Ajouter le Point 6 : – Nomination du représentant au comité de parents
Ajouter le point 19 – Approbation des activités du chant choral

Unanimement résolu

ADOPTÉ

DÉCISIONS

5. NOMINATION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET DÉSIGNATION DE LA PERSONNE QUI PEUT LE (LA) REMPLACER EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE CE DERNIER(ÈRE).

18/19RR01-02

Madame Marilou Simard, directrice, s'informe auprès des membres de leur intérêt à
poser leur candidature pour le poste de président.

Madame Marina Siffredi propose madame Catherine Vallières-Rolland pour ce poste.

ATTENDU QUE *la Loi sur l'instruction publique*, à l'article 56, prévoit que le conseil
d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui
ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marina Siffredi que
madame Catherine Vallières-Rolland soit nommée présidente du conseil
d'établissement de l'école Anne-Hébert pour l'année scolaire 2018-2019. Cette
proposition est secondée par madame Laurence Paradis.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

18/19RR01-03

ATTENDU QUE *la Loi sur l'instruction publique*, à l'article 60, prévoit que le conseil
d'établissement, en cas d'absence ou d'empêchement du président, doit désigner,
parmi ses membres éligibles au poste de président, une personne pour exercer les
fonctions et pouvoirs de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, madame Maud Minguy propose monsieur Édouard Delaplace
pour le poste de vice-président. Madame Catherine Pelletier seconde.
Monsieur Delaplace accepte et est nommé vice-président du conseil d'établissement
de l'école Anne-Hébert pour l'année 2018-2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6. NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

18/19RR01-04

Madame Marilou Simard explique à tous ce qu'est le rôle du représentant au comité de parents. Ce rôle permet d'être en contact avec la direction de la commission scolaire et permet de rapporter au conseil d'établissement un bon nombre d'information.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Vallières-Rolland et SECONDÉ PAR madame Marina Siffredi de nommer madame Catherine Pelletier pour être représentante au comité de parents.

7. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Marilou Simard, directrice, explique que ce rôle est un rôle de représentation auprès de la communauté. Comme il n'y a pas de représentant de la communauté qui se sont proposés, il est suggéré d'en parler aux grands-parents des élèves fréquentant l'école et d'en parler aux autres parents de l'école.

8. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE

18/19RR01-05

La directrice propose aux membres les services de madame Maud Breton, secrétaire, pour assurer le secrétariat des réunions du conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Brigitte Lapointe et SECONDÉ PAR madame Julie Vallière que le conseil d'établissement nomme madame Maud Breton comme secrétaire du conseil d'établissement.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

9. NOMINATION D'UN(E) TRÉSORIER(ÈRE)

18/19RR01-06

Madame Marilou Simard s'informe de l'intérêt des membres du conseil à agir à titre de trésorier ou trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maud Minguy et SECONDÉ PAR madame Laurence Paradis que le conseil d'établissement nomme madame Marina Siffredi comme trésorière du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2018

18/19RR01-07

ATTENDU QUE, tel que le dispose la Loi sur l'instruction publique à l'article 69, le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 a été remis aux membres du conseil d'établissement dans le délai prescrit par la loi.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Vallières-Rolland et SECONDÉ PAR monsieur Édouard Delaplace que le procès-verbal soit adopté.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

11. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 11 JUIN 2018

Point 5.10 : Madame Marilou Simard mentionne qu'en changeant de soir pour la réunion de parents, nous sommes passés de 27 parents présents à 33. Le fait de tenir les rencontres de parents pour le préscolaire lors d'une journée pédagogique avant la rentrée scolaire a été bénéfique. Certaines classes ont eu un taux de participation des parents de 100 %.

Il est mentionné que la réunion pourrait être déplacée à 16 h. Il est aussi souligné qu'il est important de prendre en charge la promotion de l'assemblée générale de parents en juin prochain.

Point 6 : Projet cour côté Brown. Madame Simard mentionne qu'il y aura bientôt une inauguration pour la cour. Les membres du conseil d'établissement sont tous invités à y participer.

12. ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR 2018-2019

18/19RR01-08

ATTENDU QUE, conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit prévoir au moins cinq (5) séances par année scolaire, et en fixer le jour, l'heure et le lieu;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique*, le conseil doit informer les parents et les membres du personnel de ce calendrier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Brigitte Lapointe et SECONDÉ PAR madame Catherine Pelletier que les séances ordinaires du conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert pour l'année 2018-2019 soient tenues comme ci-après :

Les : 15 octobre 2018, 12 novembre 2018, 3 décembre 2018, 21 janvier 2018, 18 mars 2018, 15 avril 2018, 13 mai 2018 et 10 juin 2018.

Heure : 19 h à 21 h 15

Lieu : École Anne-Hébert, Salon Kamouraska

555, chemin Sainte-Foy

Québec (Québec) G1S 2J9

Unanimement résolu

ADOPTÉ

13. DÉNONCIATION, PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, D'INTÉRÊT DIRECT OU INDIRECT DANS UNE ENTREPRISE METTANT EN CONFLIT LEUR INTÉRÊT PERSONNEL OU CELUI DE L'ÉCOLE

Conformément à l'article 70 de *la Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la dénonciation de possibilité de conflit d'intérêts doit se faire lors de la première séance du conseil, chaque membre parent est invité à dénoncer par écrit son intérêt direct ou indirect dans une ou des entreprises qui mettent en conflit son intérêt personnel et celui de l'école. Les membres remettent leur déclaration à la secrétaire à la fin de la séance.

14. ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL DE L'ANNÉE

Madame Marilou Simard, la directrice, parle du plan de travail de l'année 2018-2019. La sécurité autour de l'école est un point statutaire à l'ordre du jour à la demande de l'assemblée générale de parents depuis l'année scolaire 2015-2016.

18/19RR01-09

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marina Siffredi et SECONDÉ PAR madame Catherine Vallières-Rolland que le conseil d'établissement approuve le plan de travail pour l'année 2018-2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

15. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

18/19RR01-10

Madame Marilou Simard présente le document des règles de régie interne et fait des rappels de certaines règles. La règle de « 2 absences maximum » est mentionnée. C'est à ce moment que monsieur Édouard Delaplace nous informe qu'il sera absent lors des 3 prochaines réunions. Les dates de réunions seront peut-être ajustées. Il est rappelé qu'il faut envoyer l'avis de convocation pour le conseil d'établissement 2 jours ouvrables avant la réunion. Les assemblées doivent être levées à 21 h 15 et les points de décision doivent être vus en priorité. Lorsqu'un membre doit s'absenter, nous devons choisir les parents selon l'ordre des substituts. Il a été expliqué pourquoi l'école avait eu recours à l'utilisation du courrier électronique pour l'approbation des sorties scolaire du début de l'année. Il est rappelé que les procès-verbaux doivent être signés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Pelletier et SECONDÉ PAR madame Maud Minguy d'approuver les règles de régie interne avec la mention en suivi.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

16. ADOPTION DU BILAN FINANCIER DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CÉ

18/19RR01-11

Madame Simard présente les états financiers du budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2017-2018. Le sujet des récompenses aux brigadiers scolaires et des membres sortants du conseil d'établissement sont apportés. Madame Maud Minguy se propose pour aller chercher les cadeaux mentionnés à la librairie « Au Coin du monde ». (Certificats cadeaux de 25 \$). Monsieur Édouard Delaplace propose d'adopter le budget et il est secondé par madame Laurence Paradis.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

17. APPROBATION DE LA PLANIFICATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES (SORTIES) DE L'ÉCOLE

18/19RR01-12

Il est mentionné que le tableau de l'année dernière était plus facile à comprendre que celui de cette année. (Avec les degrés bien identifiés.)

ATTENDU QUE tel que dispose l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique, c'est le conseil d'établissement qui doit approuver les activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur de l'école;

CONSIDÉRANT que nous sommes une école publique qui accorde une grande importance à l'accessibilité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Pelletier et SECONDÉ PAR madame Maud Minguy que le conseil d'établissement approuve la programmation annuelle des activités éducatives 2018-2019 présentés au conseil.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

18. APPROBATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

18/19RR01-13

La directrice présente la programmation des activités sportives de la commission scolaire pour l'année 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame Brigitte Lapointe et SECONDÉ PAR madame Julie Vallière d'approuver la participation des élèves de l'école aux activités sportives de la commission scolaire pour l'année 2018-2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

19. APPROBATION DES ACTIVITÉS DU CHANT CHORAL

18/197RR01-14

Madame Marilou Simard présente la programmation des activités parascolaires offerte par la Petite maîtrise. Elle mentionne que 125 élèves prennent des cours de musique. Une légère augmentation du coût des cours des activités parascolaires survient cette année selon le document présenté. Les cours ont lieu sur l'heure du dîner et après l'école en fin de journée.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Pelletier et SECONDÉ PAR madame Laurence Paradis d'adopter la proposition concernant les activités du chant choral.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

20. APPROBATION DU DÉPLOIEMENT DES COSP

18/19RR01-15

Madame Josée Thiboutot explique le document des COSP qui présente le déploiement des contenus obligatoires. Ce document est approuvé par madame Maud Minguy et SECONDÉ PAR madame Maud Breton

Unanimement résolu

ADOPTÉ

INFORMATIONS

21. RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LES RENCONTRES DE PARENTS

Madame Marilou Simard a parlé de ce sujet au point 11.

22. CONTENUS OBLIGATOIRES EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Madame Marilou Simard annonce la nouveauté cette année concernant les contenus obligatoires en éducation à la sexualité. Environ 5 heures par année doivent être accordées à ces contenus. Le porteur de ce dossier est madame Véronique Chouinard. Un fascicule d'information et une lettre seront envoyés aux parents de la part du Ministre. La conseillère pédagogique, madame Nathalie Ringuette (sexologue de métier), est venue former les intervenants. Quelqu'un demande s'il pourrait y avoir une formation pour les parents sur ce sujet. Ce dossier est à suivre. Un déploiement sera présenté d'ici la fin de l'année.

23. SÉCURITÉ DES ÉLÈVES SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Madame Catherine Vallières-Rolland et Madame Marilou Simard se réuniront avec 2 autres personnes pour un comité sur la sécurité des élèves sur le chemin de l'école. Il est mentionné qu'il faut faire des pressions auprès des élus. Une campagne de sensibilisation est prévue au printemps. L'idée qu'une équipe d'étudiant en technique policière pourrait venir faire une analyse de la situation est apportée.

24. INFORMATION

24.1 : REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Ce point n'a pas été discuté lors de la rencontre.

24.2 : DE LA COMMISSAIRE

Madame la commissaire mentionne qu'elle va envoyer son rapport dans la semaine à venir.

24.3 : DU (DE LA) REPRÉSENTANT(E) DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

Ce point n'a pas été discuté lors de la rencontre.

24.4 : DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

La journée pédagogique du mois de janvier a été modifiée pour les maternelles, 1re année et 2e année. Ce sera une journée sous le thème Western. Il n'y aura pas de frais pour cette journée.

24.5 : DES REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Ce point n'a pas été discuté lors de la rencontre dû à l'absence de représentants.

24.6 : DE LA DIRECTION

Madame Marilou Simard présente la démarche du projet éducatif. Il est annoncé qu'il y aura une semaine pour contrer la violence et l'intimidation. L'éducatrice spécialisée travaillera cela tout au long de l'année. Les 5e et 6e années ont eu une conférence avec monsieur Alain Pelletier. Ce fut très apprécié. Un membre demande s'il pourrait y avoir cette conférence pour les parents.

24.7 : DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Ce point n'a pas été discuté lors de la rencontre.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 33, madame Marilou Simard, annonce la levée la séance ordinaire du conseil d'établissement.

Catherine Vallières-Rolland, présidente

Marilou Simard, directrice par intérim